Concours Air Canada Rouge « Allez où bon vous semble »

TERMES ET CONDITIONS

Cette promotion n'est pas gérée, commanditée, endossée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Profession Voyages et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que par Profession Voyages et son partenaire Air Canada Rouge

1. PARTICIPATION

Pour être éligible, le participant doit répondre aux 5 questions du formulaire avec 100% de bonnes réponses. Les réponses pouvant être trouvées dans le document à télécharger mis à la disposition des participants. Ce concours s'adresse à tous les résidents canadiens professionnels du voyage et voyageurs.

Le concours se déroule sous l'onglet Concours de la page Facebook de Profession Voyages.

Étape#1 : Le participant doit aimer la page

Étape#2 : Le participant doit remplir tous les champs du formulaire.

Étape#3 : Le participant doit partager par une publication Facebook sur son babillard.

2. ÉLIGIBILITÉ

Pour participer et être admissible à gagner, le participant doit résider au Québec et avoir plus de 18 ans. Il ne doit pas être un employé, un membre de la famille immédiate d'un employé ou vivre avec un employé de l'une des organisations suivantes : Profession Voyages et leurs agences affiliées respectives ainsi qu'employés d'Air Canada et ses filiales. Aucun achat requis. Le concours débute le 20 octobre 2017 et se termine le 20 décembre 2017 *(à minuit, heure de l'Est).

3. PRIX

Le prix comprend deux billets aller-retour d'Air Canada Rouge, valides au départ de Montréal ou Toronto et vers toutes destinations desservies par Air Canada Rouge pour le gagnant et un invité en Classe économique.

Ce prix est valable pour un voyage à bord des vols d'Air Canada Rouge uniquement. Les places sont sous réserve des disponibilités au moment de la réservation, et le voyage doit prendre fin au plus tard le **30 novembre 2019**.

Il n'est pas permis de voyager avec ces billets durant les périodes normales d'interdiction qui sont modifiables sans préavis. Veuillez consulter la page suivante qui précise les périodes d'interdiction pour les voyages.

*MODALITÉS AIR CANADA ROUGE:

- L'origine et la destination ne peuvent pas être modifiées après l'émission de votre billet. Toutefois, il est permis de changer l'heure du vol ou la date du voyage. Pour ce faire, allez à aircanada.com, choisissez Gérer mes réservations et apportez les changements voulus. Des frais de modification peuvent s'appliquer à chaque billet.
- Il incombe au détenteur du billet de payer tous les frais applicables, tels que les taxes d'aéroport et de départ, le droit de sûreté ou d'autres taxes ou frais imposés par des tiers.
- Le billet ne peut être ni cédé, ni remboursé, ni monnayé.
- L'accumulation de milles dans le cadre d'un programme de fidélisation n'est pas permise.
- Les escales ne sont pas autorisées.
- L'utilisation de crédits eSurclassement n'est pas permise.
- Les gagnants de passes promotionnelles peuvent être tenus responsables envers Air Canada Rouge de leur non-respect des restrictions et des conditions de voyage applicables à leurs billets ou en cas d'utilisation frauduleuse de ces billets.
- Votre code promotionnel ne peut être ni distribué, ni vendu, ni utilisé à des fins de profit commercial ou personnel qui diffèrent de l'usage prévu. Air Canada Rouge se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce code promotionnel à sa seule discrétion. Toute violation de ces conditions risque d'entraîner l'annulation de ce code promotionnel et de toute réservation faite au moyen de ce code promotionnel, ainsi que tout recours judiciaire ou autre permettant de réparer le préjudice subi, de recouvrer les dépenses ou les coûts engagés ou de compenser les pertes subies par suite de l'usage interdit.
- La valeur du prix 2700\$ par personne.
- Les dates des vols saisonniers peuvent restreindre vos choix, vous pouvez réclamer votre prix de manière conditionnelle aux disponibilités et horaires réguliers des vols Air Canada Rouge. Prendre note que certains vols ne sont pas disponibles à l'année. Veuillez consultez notre site pour tous les horaires des vols au moment où vous désirez réclamer ce prix et voyager en utilisant votre code promotionnel.
- Voir restrictions Air Canada Rouge page suivante.

Périodes d'interdiction applicables aux billets promotionnels pour 2017 et 2018

Restrictions pour l'Amérique du Nord (incluant Hawaii)

20 décembre 2016 à 10 janvier 2017 13 avril 2017 à 18 avril 2017 17 décembre 2017 à 08 janvier 2018 28 mars 2018 à 3 avril 2018 28 juillet 2018 à 12 août 2018 17 décembre 2018 à 08 janvier 2019

Restrictions pour toutes les destinations internationales

20 décembre 2016 à 10 janvier 2017 21 juin 2017 à 5 septembre 2017 17 décembre 2017 à 8 janvier 2018 12 juillet 2018 à 3 septembre 2018 17 décembre 2018 à 8 janvier 2019

Restrictions pour toutes les Antilles

20 décembre 2016 à 10 janvier 2017
25 février 2017 à 18 avril 2017
17 décembre 2017 à 8 janvier 2018
24 février 2018 à 3 avril 2018
17 décembre 2018 à 8 janvier 2019

Restrictions additionnelles / destinations spécifiques

À/ de la Chine/Hong Kong/ Corée: 20 janvier 2017 à 26 janvier 2017 À/ de la Chine/Hong Kong/ Corée: 3 février 2017 à 11 février 2017

À Delhi/Mumbai: 15 octobre 2017 à 21 octobre 2017 De Delhi/Mumbai: 22 octobre 2017 à 29 octobre 2017

À/ de la Chine/Hong Kong/ Corée: 14 février 2018 à 21 février 2018

À Delhi/Mumbai: 15 octobre 2018 à 21 octobre 2018 De Delhi/Mumbai: 22 octobre 2018 à 29 octobre 2018

> À la Corée: 3 février 2018 à 9 mars 2018 De Corée: 9 février 2018 à 19 mars 2018

4. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le commanditaire du concours et/ou ses représentants se réservent le droit en tout temps et à leur seule discrétion, de faire ce qui suit : (a) inclure des restrictions raisonnables sur la disponibilité ou l'utilisation d'un prix ou de tout aspect d'un prix et (b) substituer le prix ou tout aspect du prix, peu importe la raison, pourvu qu'un prix ou un aspect du prix de valeur comparable y soit substitué. La personne gagnante renonce à tout recours si les services offerts ne sont pas entièrement satisfaisants. La valeur approximative totale au détail du grand prix est de 2700 \$ CAD par personne.

5. RÉCLAMER LE PRIX

La personne gagnante sera choisie par hasard à l'aide d'un système automatisé. Le tirage se fera au bureau administratif de Profession Voyages. Le nom de la personne gagnante sera affiché sur la page Facebook de Profession Voyages dans les 72 heures après la date de tirage, 20 décembre 2017 à condition que le gagnant est été rejoint. Le gagnant sera également rejoint par courriel et devra soumettre une preuve de résidence. Le gagnant devra répondre au courriel dans les 14 jours suivants son envoi, si la personne gagnante ne se manifeste pas dans ce délai, elle renonce automatiquement à son prix et, dans ce cas, le prix sera décerné à une autre personne.

6. RÈGLE DE DIFFUSION

Les prix doivent être acceptés tel qu'ils sont accordés et ne sont pas transférables. Aucune valeur en espèces ne sera accordée à titre de prix et le prix ne pourra pas être substitué à un autre (et sans limiter ce qui précède, les prix ne peuvent pas être vendus ni échangés).

- 6.1. La Régie des Alcools, des Courses et des Jeux n'a aucun lien avec ce concours et n'est pas responsable, en aucune façon, de tout aspect pertinent à ce concours.
- 6.2. Les décisions des commanditaires du concours sont sans appel. Le concours est régi par toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.
- 6.3 Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Profession Voyages et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour Profession Voyages et Air Canada Rouge

7. INFOLETTRE

- 7.1 En participant à ce concours, vous acceptez d'adhérer et recevoir l'infolettre de Profession Voyages.
- 7.2 En participant à ce concours, vous consentez à recevoir des courriels en lien avec ce concours.
- 7.3 En tout temps vous pouvez vous désabonner de la liste d'envoi de l'infolettre en cliquant sur le lien à cet effet sur n'importe quelle infolettre de ce client.